

Quoi de neuf dans la prévention des infections nosocomiales dans l'inter-région ?

EDITORIAL

LE SIGNALEMENT OBLIGATOIRE DES INFECTIONS NOSOCOMIALES : C'EST OFFICIEL !!!

En préparation depuis longtemps le décret d'application de la loi sécurité sanitaire du 1er juillet 1998 relatif au signalement est paru cet été et officialise l'organisation de la vigilance dans le champs des infections nosocomiales sous la forme d'un décret pris en conseil d'état.

Le décret n° 2001-671 du 26 juillet 2001 relatif à la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé et modifiant le code de la santé publique rend obligatoire le signalement des infections nosocomiales avec une organisation selon deux modalités.

Le titre II du décret prévoit que tout professionnel de santé doit informer en interne le praticien de l'équipe opérationnelle d'hygiène de chaque cas d'infection nosocomiale dont il a connaissance en faisant part en parallèle au responsable médical du patient concerné. Pour les établissements non encore dotés d'un praticien en hygiène, c'est le CLIN qui doit désigner en son sein la personne qui assurera cette mission jusqu'au 31 décembre 2001, date à partir de laquelle la présence d'un praticien en hygiène aura un caractère obligatoire.

Le praticien en hygiène devra analyser ces cas d'infections pour voir si certains d'entre-eux rentrent dans une des catégories relevant du signalement obligatoire tels qu'énumérées dans l'article R 711-1-12 du code de la santé publique à savoir :

"1) Les infections nosocomiales ayant un caractère rare ou particulier, par rapport aux données épidémiologiques locales, régionales et nationales, du fait :

a) soit de la nature ou des caractéristiques de l'agent pathogène en cause, ou de son profil de résistance aux anti-infectieux ;

b) soit de la localisation de l'infection chez la (ou les) personne(s) atteinte(s) ;

c) soit de l'utilisation d'un dispositif médical ;

d) soit de procédures ou pratiques pouvant exposer ou avoir exposé, lors d'un acte invasif, d'autres personnes au même risque infectieux ;

- 2) Tout décès lié à une infection nosocomiale ;
- 3) Les infections nosocomiales suspectes d'être causées par un germe présent dans l'eau ou dans l'air environnant ;
- 4) Les maladies devant faire l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire en application de l'article R. 11-2 et dont l'origine nosocomiale peut être suspectée."

Si tel est le cas, le responsable du signalement doit transmettre par écrit et sans délai l'information au Directeur de la DDASS de son département et au Responsable du CCLIN. Le responsable du signalement nommé par le Directeur de l'établissement après avis du CLIN pourra être le praticien en hygiène au titre de la nosocomiovigilance ou un autre praticien comme le coordonnateur des vigilances.

La circulaire DHOS\E2 - DGS\SD5C N° 2001/383 du 30 juillet 2001 relative au signalement des infections nosocomiales et à l'information des patients en matière d'infection nosocomiale dans les établissements de santé vient apporter certaines précisions au décret. Tout d'abord elle fournit en annexe un modèle de fiche de signalement à utiliser pour la transmission aux DDASS et aux CCLIN des signalements obligatoires et précise les circuits

de l'information. Le texte rappelle que : " Lorsque l'investigation est considérée comme terminée par le praticien de l'équipe opérationnelle d'hygiène ou le CLIN, la DDASS et le C.CLIN sont informés par le directeur de l'établissement."

Ce texte souligne aussi que : " La mise en place de ce système de signalement constitue une opportunité de créer ou de renforcer le réseau des correspondants médicaux en hygiène hospitalière. Ces derniers peuvent jouer un rôle de relais entre les professionnels de santé de leur service et le praticien de l'équipe opérationnelle d'hygiène de l'établissement."

Par ailleurs cette circulaire aborde un sujet d'actualité à savoir l'information du patient avec quatre situations où elle doit être envisagée selon des modalités adaptées :

- 1) systématique à l'entrée,
- 2) spécifique liée à l'état de santé du patient,
- 3) individuelle auprès d'un patient ayant contracté une infection nosocomiale patient,
- 4) lors de l'exposition de plusieurs patients au même risque infectieux.

...suite page 2

SOMMAIRE

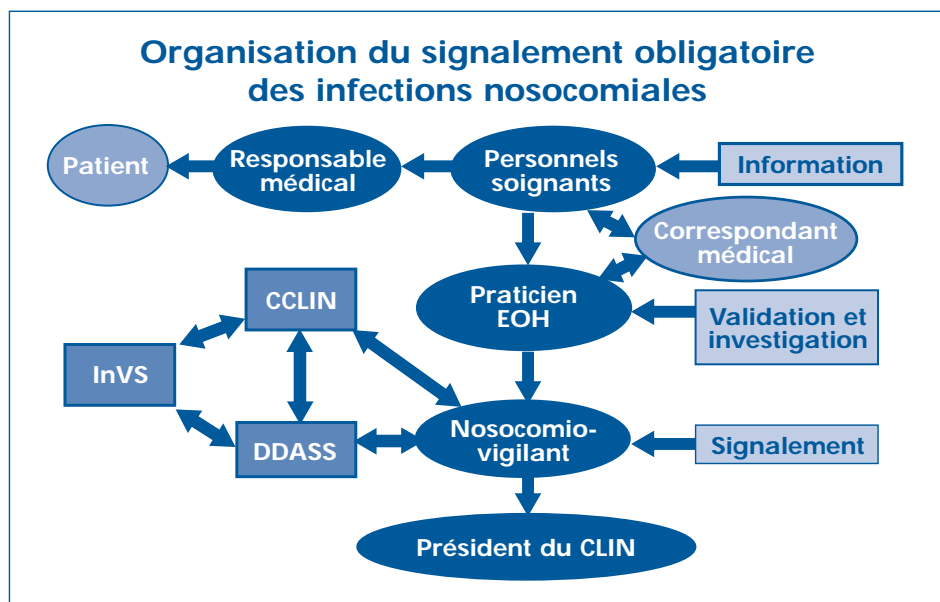
• EDITORIAL : Le signalement obligatoire des infections nosocomiales : c'est officiel !!!	p: 1-2
• LE SITE INTERNET DU CCLIN : PRESENT ET PERSPECTIVES	p: 2-3
• TROISIÈME JOURNÉE SCIENTIFIQUE DES PHARMACIENS DU CCLIN SUD - OUEST	p: 3-4

LE SIGNALEMENT OBLIGATOIRE DES INFECTIONS NOSOCOMIALES : suite

L'ère de la nosocomiovigilance est donc ouverte et le dispositif qui vient d'être créé fera l'objet d'une première évaluation en fin d'année par le ministère et l'InVS avec le concours d'établissements volontaires et via les DDASS et les CCLIN.

Vous pouvez retrouver ces textes réglementaires à la rubrique cadre légal du site Internet du CCLIN Sud-Ouest (cclin-sudouest.com) et à la rubrique législation du site Nosobase (nosobase.univ-lyon1.fr) ou les obtenir par courrier sur demande écrite auprès du secrétariat.

P. PARNEIX



LES DATES À RETENIR...

21 SEPTEMBRE ANGOULEME :

" L'hygiène des mains "

Villeme journée scientifique des infirmières hygiénistes
du CCLIN Sud-Ouest.

4 - 5 OCTOBRE SAINT MALO :

" EOH, Evaluation de l'impact des mesures de pré-
vention, Environnement Hospitalier et vigilances et
risques infectieux ".
XIIIeme journées de la SIHF

25 OCTOBRE VILLEJUIF :

" Hygiène en psychiatrie "

4eme colloque national organisé par l'ANHPP



14 NOVEMBRE BORDEAUX :

" Le bon usage des antibiotiques en service de soins ".
Villeme journée scientifique des présidents
de CLIN du CCLIN Sud-Ouest.

LE SITE INTERNET DU CCLIN : PRESENT ET PERSPECTIVES

Dans ces mêmes colonnes paraissent il y a quelques mois un texte tout à la fois descriptif et un mode d'emploi du site internet du CCLIN Sud-Ouest. Après une montée en puissance progressive, ce nouvel outil parvient désormais à maturité. Peut-être est-il possible de dresser un premier bilan.

Le nombre de connections mensuelles est en progression régulière depuis le lancement du site comme l'atteste le graphique de la page suivante. Les chiffres mentionnés correspondent au nombre de personnes se connectant mensuellement au site, quelles que soient la durée de connexion et les manipulations effectuées.

Le choix des rubriques constituant le menu de l'accueil du site est classique. Nous avons souhaité

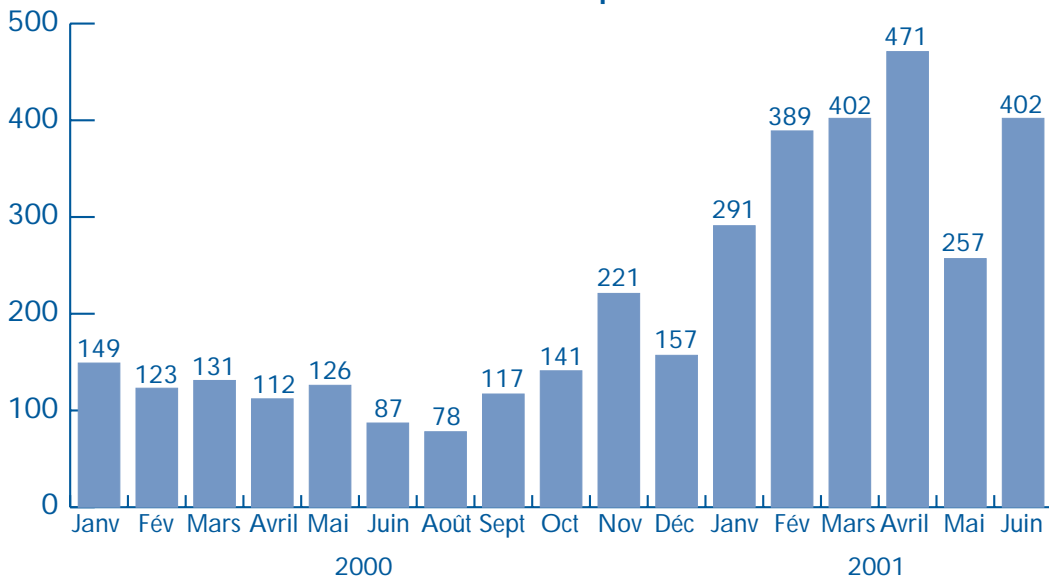
que son ergonomie soit maximale, avec des libellés les plus explicites possibles. Ils sont susceptibles d'évoluer selon vos demandes.

Le format des documents mis en ligne semble convenir à la très grande majorité d'entre vous. Les recommandations réalisées par les groupes de travail du CCLIN et validées par ses instances sont installées sur notre site. Nous avons choisi de procéder à cette opération en retenant deux formats, constituant des standards en la matière : Word® pour Windows et Acrobat®. Les progrès de la technique ont permis de gommer une grande partie des barrières existant entre les mondes PC et Macintosh. Néanmoins, au regard du " poids " croissant des documents produits, nous avons décidé de mettre à

vos disposition une possibilité de télécharger ces pièces sous forme compressée avec l'objectif de réduire les temps de connexion nécessaires à leur obtention. Cette opération ne devient dès lors possible que si votre ordinateur est doté d'un logiciel de compression (et donc de décompression) de type PK ZIP. Le coût en est dérisoire, quelques dizaines de francs, voire nul sur certains sites internet, au regard des services rendus. Il nécessite tout de même un apprentissage de quelques minutes...Le gestionnaire du site (serge.marie@libertysurf.fr) reste à votre disposition pour vous aider à trouver des solutions aux difficultés que vous pourriez rencontrer.

suite page 3

Répartition mensuelle du nombre des sessions Internet sur le site du CCLIN SO depuis sa création




A l'heure où nous sommes nombreux à multiplier les activités et les responsabilités, la liste de diffusion est un outil permettant d'accroître l'efficacité de chacun dans sa recherche des actualités afférentes à la discipline. Par son canal, l'équipe du CCLIN vous informe via des messages électroniques de toutes les nouveautés que nous avons installées sur le serveur hébergeant notre site.

Cela concerne aussi bien les éléments propres à la vie du CCLIN comme les méthodologies d'enquêtes ou leurs résultats que des informations ou recommandations d'actualité. Par exemple, ce canal nous a permis en juin de relayer rapidement l'information en provenance de la cellule infections nosocomiales du ministère concernant l'interdiction des pinces à biopsie réutilisables en endoscopie digestive. A titre d'information, 19 messages ont été envoyés à la liste depuis le début de l'année. Ces données sont accessibles par des liens hyper-

textes insérés dans les pages constituant nos rubriques. Il s'agit là d'une fonctionnalité permettant de limiter les pertes de temps. A la date de parution de CCLIN-INFO, environ 400 personnes se sont inscrites et reçoivent régulièrement nos informations. Ce nombre croît régulièrement et une forte proportion des établissements de santé (EDS) du Sud-Ouest ont au moins une personne inscrite.

La marche à suivre pour bénéficier de ce service est particulièrement simple : sur la page d'accueil du site, dans son quart inférieur droit, se trouve une animation représentant une lettre s'insérant dans une enveloppe.

Un clic sur cette image  ouvre un formulaire par lequel les nouveaux venus s'inscrivent. Ce document doit être rempli avec la plus grande attention. Notamment en ce qui concerne l'adresse électronique. En effet, la plus petite erreur dans son libellé se traduit par une impossibilité de transmission ultérieure des messages. D'où l'utilité de remplir le champ optionnel " Etablissement ", qui, s'il est documenté, nous permettra de vous retrouver et de vous demander de nous envoyer un mail en direct afin que nous ayons le libellé parfaitement exact de votre adresse internet. Au cas

où vous ne seriez pas absolument certain de cette dernière, il vous est possible d'envoyer un E-mail classique au gestionnaire du site pour le CCLIN en précisant l'objet de votre message, vos nom et prénom et, accessoirement, votre lieu d'exercice professionnel. Il est à noter que jusqu'à ce jour, pas une seule demande de désinscription ne nous est parvenue.

En ce qui concerne la fiabilité de notre hébergement nous n'avons eu, jusqu'alors, que des motifs de satisfaction. Personne n'a connu de soucis d'ordre viral ou autres, preuve s'il en est que les conditions de sécurité sont bien prises en compte par les professionnels gérant les serveurs sur lesquels nous sommes " installés ". Les débits que nous constatons lors de nos connexions

sont conformes aux engagements pris. Sur un an, le nombre d'heures d'impossibilité de connexion au site demeure extrêmement réduit.

Et l'avenir ? Assurément, le site sera de plus en plus notre outil de travail en commun. Nous caressons le projet, bientôt concrétisé, de renforcer notre fonctionnement en réseau de professionnels en vous permettant d'accéder à des " espaces réservés ". En d'autres termes, il vous sera bientôt possible de communiquer très librement entre acteurs de la lutte contre les infections nosocomiales partageant les mêmes préoccupations. Le mot de passe que nous vous délivrerons vous donnera accès à des pages protégées, au sein desquelles vous pourrez échanger des informations, des fichiers etc...avec vos pairs, partenaires du CCLIN Sud-Ouest. Les développements techniques nécessaires à l'implantation des ces nouvelles fonctionnalités sont en cours et nous vous donnons rendez-vous sous peu pour cette nouvelle évolution qui débutera par une phase de test auprès de deux réseaux qui seront ceux des praticiens en hygiène du CCLIN SO et des infirmiers hygiénistes de la région Midi-Pyrénées...

Le site du CCLIN SO étant un outil destiné à devenir un mode majeur de communication entre vous et nous, n'hésitez donc pas à faire vos remarques, critiques ou suggestions aux différents membres de l'équipe afin que nous puissions continuer à faire évoluer ce media dans le sens d'une meilleure information de chacun.

S. MARIE



TROISIÈME JOURNÉE SCIENTIFIQUE DES PHARMACIENS DU CCLIN SUD - OUEST

Cette journée s'est déroulée le 28 juin 2001 à l'Institut de Formation des Carrières de Santé à Xavier Arnoz à Pessac. La matinée a été consacrée à deux thématiques : l'hygiène des mains et les antibiotiques ; l'après-midi était sur les thèmes de désinfection et de stérilisation.

Concernant l'hygiène des mains, le Comité Européen de Normalisation est chargé de l'harmonisation des Normes par la création d'une commission propre aux antiseptiques et désinfectants chimiques. La commission responsable de la normalisation des antiseptiques désinfectants est le CT 216 comprenant plusieurs groupes de travail. Ces groupes travaillent à l'élaboration de normes européennes, normes d'essai permettant de qualifier un produit pour son activité antimicrobienne, en fonction de leur application dans des domaines (bactéricide, fongicide, virucide, sporicide). Un rappel des différentes normes a été effectué au cours de la présentation.

Les futures recommandations de la Société Française d'Hygiène Hospitalière ont été présentées visant à permettre une harmonisation européenne sur la thématique de l'hygiène des mains. Les définitions et les objectifs du lavage simple, de la désinfection standard et de la désinfection chirurgicale ont été rappelés.

Les différentes procédures sont retenues en fonction des niveaux de risques et des objectifs visés, les indications sont classées par niveau de preuve.

L'expérience lyonnaise de l'utilisation des solutions hydro-alcooliques a été présentée. Un rappel des opportunités d'utilisation de ces solutions a été effectué sous forme de logigramme selon les recommandations précédentes. Les différentes méthodes d'application ont été abordées ainsi que le choix des produits. Une évaluation des besoins est réalisée par une revue de la littérature ou l'expérience des autres. L'implantation doit être accompagnée d'indications précises, claires, de procédures écrites, de formation et d'information adaptées, d'équipement et le choix correct de produit. Pour conclure cette thématique, l'audit du lavage des mains réalisé par le CCLIN Sud-Ouest a été commenté. En effet, l'observance globale du lavage des mains est de l'ordre de 51% mais le type de lavage adapté selon les situations reste à améliorer. La promotion des solutions hydro-alcooliques devrait permettre d'améliorer des situations pour lesquelles l'observance du lavage des mains est faible.

Pour clôturer cette matinée riche en informations, le décret du 6 Décembre 1999 précise que les établissements doivent mettre en place une surveillance des bactéries multirésistantes aux antibiotiques. En partenariat avec le CCLIN Sud-Ouest, le service d'hygiène hospitalière et la DRASS, une étude sur le bon usage des antibiotiques a été menée dans les établissements de santé girondins.

Cette étude comporte différents volets sur la faisabilité de cette enquête, la description de l'établissement, la politique d'utilisation des antibiotiques et la consommation en gramme répartie par spécialités de ces médicaments.

Concernant la faisabilité, majoritairement, les problèmes rencontrés sont le manque de temps, les problèmes lors du recueil des données et lors de la saisie informatique.

Pour la politique d'utilisation des antibiotiques, une note a été donnée pour chaque question permettant d'établir un score sur 10. Les résultats varient de 0 à 7.5 dont la médiane est de 3.75. Pour l'analyse de la consommation, la journée de traitement antibiotiques a été calculée avec la dose définie journalière et rapportée soit à 100 admissions ou à 1000 journées d'hospitalisation. Ces résultats préliminaires permettent de donner une distribution des journées de traitement d'antibiotiques par spécialités.

La seconde partie de la journée a été consacrée à la désinfection et à la stérilisation des dispositifs médicaux en particulier la circulaire du 14 mars 2001 au sujet du nouveau variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Cette circulaire apporte des modifications sur la notion des niveaux de risque des patients, de l'acte et le clas-

sement des différents procédés et procédures d'inactivation des ATNC.

L'élément important de cette circulaire est la fiche de signalisation des patients pour prendre la décision du traitement du matériel en fonction des caractéristiques du patient et du type de l'acte. Concernant la modalité de traitement des endoscopes, c'est un double nettoyage avec un procédé de groupe II (acide peracétique). En effet, le glutaraldéhyde présente des inconvénients tels qu'une activité lente, une inefficacité sur les agents transmissibles non conventionnels et une toxicité pour le personnel et le patient. Des désinfectants de remplacement doivent être envisagés permettant de palier à ces inconvénients. Une revue des désinfectants a été présentée ainsi que les différents produits commercialisés à base d'acide peracétique. Pour faciliter la mise en place de cette nouvelle circulaire, des groupes de travail sont mis en place concernant l'ophtalmologie, la révision de la circulaire des endoscopes, les lave-endoscopes...

Tous ces produits utilisés en pratique courante ne sont pas sans toxicité pour le personnel. Une présentation des pathologies professionnelles liées à l'utilisation de ces produits nous a permis de prendre en compte l'importance de la composition et de la concentration ainsi que les modalités de protection du personnel vis à vis de ces produits.

B.PLACET THOMAZEAU



Responsable rédaction : - D . ZARO-GONI

Comité de rédaction

- J . C . LABADIE
- J . P . GACHIE
- P . PARNEIX
- B . PLACET
- S . MARIE
- C . LEGER
- E . GALY

Secrétariat de Rédaction : C. ROY - E. SOUSA : Tel : 05-56-79-60-58

Maquette et P.A.O. : P. PARNEIX - D . ZARO-GONI

Impression : NOFAL S.A. - Tél. 0 557 527 557